



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Vendredi 9 septembre 2011 Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. José Birbaum, Président du Conseil communal.

Appel: 59 membres présents lors de l'appel.
12 personnes excusées:
Mmes et MM. Louis Ballerstedt, Christine Bolatdemirci, Nohémie Bonjour, Micheline Brülhart, Pascal Calderari, David Cananiello, Jorge Ibarrola, Samuel Karlen, Werner Kneubühler, Jacques Neiryneck, Eric Poget, Germain Schaffner.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales du 20 juin 2011.
3. Assermentations.
4. Présentation du fonctionnement du Schéma Directeur de l'Ouest lausannois par Mme Ariane Widmer, cheffe de projet au SDOL.
5. **Préavis No 13/2011** – Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Séance de la Commission des finances le mardi 23 août 2011, à 20h, au Motty, salle des conférences.

6. **Préavis No 14/2011** – Autorisation générale de plaider.

Séance de la Commission ad hoc, le mercredi 24 août 2011, à 20h, Mon Repos, salle de Municipalité.

7. **Préavis No 15/2011** – Autorisations générales accordées à la Municipalité.

1. Autorisation d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales.
2. Autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et

exceptionnelles.

3. Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude.

4. Autorisation générale de placements de capitaux.

Séance de la Commission des finances le mardi 23 août 2011, à 20h, au Motty, salle des conférences.

8. **Motion Michele Mossi** « Pour une ville solaire et durable ».

Séance de la Commission ad hoc pour la prise en compte de la motion le lundi 22 août 2011 à 20h, à l'Auberge du Motty, salle de justice.

9. **Divers et propositions individuelles.**

10. **Communications municipales.**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

J'ai le grand plaisir d'ouvrir ce premier conseil de la législature 2011-2016, et vous salue tous très chaleureusement.

Une cordiale bienvenue particulière à ceux qui participent pour la première fois à une séance de conseil communal. Vous verrez que le déroulement de ces séances implique quelques formes réglementaires qui peuvent paraître au début un peu lourdes et désuètes, mais auxquelles on s'habitue très vite.

Il s'agira pour moi également d'une première, et je vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre tolérance.

Vous avez vu que la configuration de notre assemblée s'est quelque peu modifiée. Avec le bureau du conseil, nous avons évalué les différentes possibilités, afin de tenir compte au maximum des désirs et des sensibilités politiques. Après un test effectué en août, il ne s'avère pas possible d'organiser les emplacements différemment que celui qui vous est présenté ce soir, si nous voulons assurer à chaque groupe une présence devant la salle.

Les allées sont malheureusement très étroites. Si M. le conseiller Can Korkmaz souhaite prendre la parole, nous lui amènerons un micro sans fil.

Vous avez entendu que notre vice-président M. Germain Schaffner s'est excusé pour cette séance. Il est actuellement hospitalisé pour un traitement de 3 semaines. Au nom du conseil, je lui souhaite beaucoup de courage pour cette période difficile et un prompt rétablissement. Je me réjouis de le voir regagner nos rangs très prochainement.

J'ai reçu une lettre de l'association Ecublens – Porumbacu de Sus me priant d'informer le conseil du repas de soutien qui se déroulera le 30 septembre prochain au Refuge d'Ecublens, et qui rappelle que les fonds qui seront récoltés à cette occasion ainsi que les dons sont destinés à poursuivre l'action d'aide à la formation et de permettre à des jeunes gens de Porumbacu de Sus, village isolé de Roumanie, de faire un apprentissage ou des études.

Je vous encourage à apporter votre soutien d'une manière ou d'une autre à cette manifestation.

La sortie du conseil communal pour l'année politique 2011-2012 est prévue provisoirement pour le samedi 12 mai 2012. Je vous remercie de bien vouloir réserver cette date, qui vous sera confirmée dès que possible, et en tous les cas avant la fin de l'année.

Résultats des votations du 4.9.2011

Objets :

Vivre et voter ici oui 524 - non 1363 part. 37.36%

Elections à la proportionnelle oui 1136 - non 605 part. 37.36%

Ecole 2010 LEO oui 736 non 1089 part. 37.36%

Contre projet oui 1018 non 804 part. 37.36%

Question subsidiaire favorable à l'initiative 737 favorable au contre projet 1012 part. 37.36%

Représentations :

Le 1^{er} juillet 2011, j'ai eu le plaisir de représenter le conseil communal à la cérémonie des promotions scolaires et au repas de fin d'année du corps enseignant.

Le 4 juillet 2011, s'est déroulée dans la salle des conférences du Motty la séance de passation de pouvoir des présidents du conseil. Le bureau élargi de l'ancien et du nouveau conseil, la municipalité, le secrétaire municipal, nos huissiers ainsi qu'un représentant de la presse se sont joints à nous pour cette sympathique séance.

Le soleil et la chaleur ayant refait leur apparition pour **le 1^{er} août**, j'ai eu le plaisir de m'exprimer devant une participation record sous le collège de la Coquerellaz, ce qui démontre bien que cette manifestation correspond à une demande de notre population. J'en profite pour réitérer mes remerciements et mes félicitations à tout le comité **d'Ecublens Animation** pour son engagement, ainsi qu'aux nombreux bénévoles, qui ont fait face vaillamment aux aléas du succès.

Le 26 août dernier, pour le 100^{ème} anniversaire de l'aérodrome de la Blécherette, M. Germain Schaffner, 1^{er} vice-président, a représenté notre conseil à la soirée officielle du **26 août 2011**, au musée du CIO.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DES DEUX P.V. DE LA SEANCE DU 20 juin 2011.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Les 2 PV sont acceptés à l'unanimité.

Il remercie M. le Secrétaire pour la rédaction de ces 2 Procès Verbaux.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

M. Le Président invite MM.

José Alvarez
Gérald Lagrive
Jean-Luc Roggo
Christian Rothen

à s'approcher du podium et demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever.

Après lecture du serment, la promesse est donnée par chacune des personnes.

Ces 4 nouveaux Conseillers assermentés rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements.

L'effectif passe à 63 Conseillers présents.

POINT 4. Présentation du fonctionnement du Schéma Directeur de l'Ouest lausannois par Mme Ariane Widmer, cheffe de projet au SDOL.

M. le Président invite Mme Widmer à prendre place pour la présentation de son exposé. Cette intervention est hors procès-verbal.

A la fin de l'exposé très intéressant et bien documenté de Mme Widmer, **M. le Président** lui adresse ses remerciements.

POINT 5. Préavis No 13/2011 – Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Mehdi Lagger a une question à la Municipalité, pourquoi 31 décembre 2013 et pas 30 juin 2013.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que cela accorde un délai car il est difficile de demander ces autorisations le 1^{er} juillet pour pouvoir utiliser les droits nécessaires dès le changement de législature.

M. Mehdi Lagger pense que l'on pourrait mettre le délai au 30 septembre puisqu'il y a un Conseil en septembre.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu. Celui-ci sera transmis à la Municipalité et il est annexé à ce PV. annexe no 1.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 13/2011 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 13/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité

- a) une autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de **Fr. 100'000.-** par cas, charges éventuelles comprises;
- b) une autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de **Fr. 2'000'000.-** au total.

La communication au Préfet en vertu des dispositions légales en la matière demeure réservée.

POINT 6 . Préavis No 14/2011 – Autorisation générale de plaider.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 14/2011 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 14/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes instances pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016.

POINT 7. Préavis No 15/2011 – Autorisations générales accordées à la Municipalité.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président nous rappelle que nous sommes en présence d'un amendement et il demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas, aussi l'amendement est mis en discussion.

M. Michel Miéville dit que ce qui le dérange dans cet amendement c'est de parler de placer ses disponibilités auprès des communes suisses et il fait référence à ce qui s'est passé à Loèche il n'aimerait pas que cela se produise avec l'argent de la commune.

M. Charles Karlen rappelle que les communes suisses étaient déjà autorisées et ne sont pas modifiées par cet amendement.

M. Aitor Ibarrola aimerait connaître la nuance entre « placer des capitaux » et « disponibilité » ? Dans le préavis on parle de placer des capitaux et dans l'amendement on parle de placer ses disponibilités. Est-ce juste une question de cosmétique où est-ce que cela veut dire autre chose ?

M. Charles Karlen répond que les capitaux représentent l'actif net, soit la différence entre l'expression comptable, d'une part, de l'ensemble des éléments actifs de l'entreprise et, d'autre part, de l'ensemble des éléments passifs. Cela inclut donc également les dettes à long terme (emprunts et dettes assimilées), les fonds propres (titres, etc.), les réserves réglementaires (p.ex. provisions). Les disponibilités ou liquidités sont quant à elles des espèces ou valeurs assimilables à des espèces et, d'une manière générale, toutes valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal. La nuance n'est donc pas uniquement cosmétique, elle a son intérêt.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote l'amendement est accepté à la grande majorité, il y a 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Christophe Cartier aimerait apporter une remarque sur le rapport de la Commission des finances. Il est dit que le principal changement pour cette législature concerne le montant de frs. 50'000.- pour des crédits d'études hors préavis. Il rappelle que ce n'est pas l'unique point puisque au point 2.1. le montant passe de frs. 50'000.- dans la législature 2006-2011 à frs. 100'000.- dans la législature 2011-2016, donc il y a frs. 50'000.- de plus.

Il se réfère ensuite au point 2.2. du préavis « autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires non prévues au budget ». Il est noté que la Municipalité est parfois contrainte d'engager des dépenses qui n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget. Concernant ces travaux il sait que pour l'ouest lausannois il y a des séances techniques 2 fois par années qui prévoient les travaux à venir et il pense que les dépenses ordinaires non prévues au budget à cet endroit là sont mal placées..

M. Pierre Kaelin, Syndic n'est pas d'accord avec M. Cartier. Il rappelle ce qui peut se passer en donnant l'exemple du SIE, il y a des armoires qui ont une certaine puissance et par rapport à de nouvelles constructions cela ne suffit pas et il faut parfois aller dans une autre station ou agrandir une station électrique. Il y a quelques cas particuliers et même s'il y a une planification il y a quelquefois des imprévus.

M. Christophe Cartier remercie M. le Syndic pour sa réponse mais il trouve qu'elle est plus en rapport avec le SIE qui finance lui-même ses services et pas la Commune.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite donner un exemple à M. Cartier. Il y a quelques années lors de l'arrivée de la Migros dans la plaine du Croset. A ce moment là il a fallu ouvrir la chaussée pour amener une alimentation plus forte et cela avait engendré des travaux relativement conséquents. Dans ce cas de figure ce n'était pas prévisible à l'avance. Donc ces frs. 15'000.- ne seront pas forcément utilisés mais si un jour on a besoin de profiter d'une tranchée ou d'une fouille ouverte avec d'autres partenaires et que l'on peut également y mettre quelque chose de nécessaire il ne faut pas que l'on soit bloqué pour des raisons budgétaires.

M. Alberto Perez ne remet pas en questions les propositions du préavis. Par contre, concernant les 2 interventions faites par M. le Syndic et M. Maeder il ne comprend pas à moins que M. Maeder n'ait fait allusion à des travaux effectués par la Commune avant qu'elle ne vende son réseau aux SIE. Si ce n'est pas le cas et dans son interprétation il pense que si les SIE ont besoin de quelque chose pour renforcer un bâtiment cela ne regarde pas la commune.

M. Pierre Kaelin, Syndic reprend son exemple et rappelle qu'il est possible que la commune profite d'une fouille pour y installer quelque chose, par exemple une borne hydrante. Il rappelle qu'il s'agit d'un montant de frs. 15'000.- pour des cas exceptionnels et il ne pensait pas rentrer dans un tel débat à ce sujet.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis amendé.

Au vote, le Préavis 15/2011 tel qu'amendé est accepté à la très large majorité, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 15/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

après amendement

d'accorder à la Municipalité, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016, les autorisations générales suivantes:

- 1) acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 10'000.- par cas et au maximum Fr. 50'000.- pour la durée de la législature;
- 2.1) engager des dépenses imprévisibles et urgentes jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas;
- 2.2) engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de Fr. 15'000.- par cas;
- 3) engager des dépenses pour des crédits d'études jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas;
- 4) placer des capitaux auprès de Postfinance, des instituts bancaires établis en Suisse et des communes suisses.

L'amendement a la teneur suivante :

Placer des capitaux auprès de Postfinance, des instituts bancaires établis en Suisse et des communes suisses **est remplacé par :**

Placer ses disponibilités auprès de Postfinance, des instituts bancaires établis en Suisse, en priorité de banques cantonales, et des communes suisses.

POINT 8. MOTION MICHELE MOSSI « Pour une ville solaire et durable ».

Lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité de cette motion par Mme Eulalia Durussel.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est aussi sur le site d'Ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Morel aimerait apporter tout son soutien à cette motion. Il a entendu que certaines personnes souhaiteraient transformer cette motion en postulat et par anticipation il nous dit que cela lui conviendrait très bien aussi. Il nous informe également que « Les Verts » sont unanimes à soutenir cette motion.

Il trouve que cette demande est raisonnable à savoir l'idée du concept énergétique communal qui par ailleurs est demandé par l'article 15 de la loi vaudoise sur l'énergie et on pourrait imaginer qu'une partie du travail est déjà effectué.

L'idée du cadastre solaire demande une évaluation des potentialités du solaire, ce n'est pas seulement pour du photovoltaïque mais c'est également pour toutes les autres applications du solaire, par exemple pour du solaire thermique. Introduire des dispositions qui sont favorables au solaires dans les nouveaux plans de quartiers c'est aussi quelque chose qui lui semble intéressant. Le modèle financier lui paraît raisonnable.

Il souhaite développer en 3 points les affirmations de la Commission qui ne lui semblent pas pertinentes.

Il nous rappelle qu'il faut utiliser l'ensemble des énergies disponibles mais la première dans ce cas là c'est bien d'utiliser le solaire et dans ce sens là la « motion Mossi » fait sens.

Il est dit que la motion contraindrait les habitants d'Ecublens à s'équiper de photovoltaïque, ce qui est complètement faux. Si l'on veut établir des contraintes, elles doivent être faites dans un plan de quartier et par exemple pour les futurs plans de quartiers elles doivent être introduites dans le règlement de construction etc.

Evidemment que le Conseil communal aurait tout le loisir de dire qu'il n'accepte pas ces contraintes. Donc ce n'est pas en acceptant la motion de M. Mossi qu'on va dire qu'il faut mettre des cellules photovoltaïques sur les toits.

Le rapport ne fait mention que de la Romande énergie comme partenaire alors que la motion dit clairement qu'il s'agit de Romande énergie mais aussi d'autres partenaires possibles. Il nous recommande vivement d'accepter le renvoi de cette motion à la Municipalité.

M. Alberto Perez aimerait apporter quelques commentaires. Il nous rappelle qu'environ 80% de l'énergie consommée en Suisse est d'origine non renouvelable, 70% de produits pétroliers et 10% environ d'électricité d'origine nucléaire. Quelques 13% d'énergie consommée en Suisse nous provient d'énergie renouvelable et nous vient essentiellement d'énergie hydraulique. Les 2 sources d'énergies non renouvelables vont non seulement s'épuiser mais elles présentent des problèmes graves pour notre futur. L'émission de co2 et l'élévation de la température moyenne du globe par le co2 est une certitude. La contamination radioactive du nucléaire est un risque. Il est convaincu de la nécessité d'économiser l'énergie en premier lieu et ensuite de recourir aux énergies renouvelables mais toujours en regard des chiffres mentionnés et des priorités que ces chiffres désignent. Il est particulièrement sensible au fait que le co2 se disperse dans toute l'atmosphère. La motion dont nous débattons ce soir préconise clairement la production d'énergie électrique par des panneaux photovoltaïques.

Il nous rappelle que bien que renouvelable, l'énergie photovoltaïque est relativement chère. Le prix de revient du kwh pour le photovoltaïque en Suisse se situe aux environs de 50 à 60 centimes le kwh pour de grandes installations et pour cela il fait référence à Migros et à l'EPFL pour tout bientôt. Ce prix dépasse les 70 centimes pour de petites installations. Le prix du kwh que nous payons aujourd'hui se situe entre 8 et 10 centimes.

Une intervention ciblée sur le photovoltaïque serait inadéquate est c'est la raison pour laquelle il nous encourage à ne pas transmettre cette motion à la Municipalité. Par contre, si la motion est transformée en postulat il appuiera ce postulat qui laissera à la Municipalité plus de latitude pour prendre position et nous faire part de sa vision.

M. Michele Mossi nous rappelle que le Grand Conseil a voté sur le nucléaire et à chaque fois les textes pro-nucléaires ont été adoptés à la majorité d'une voix et il faisait partie de ceux qui ont donné cette voix majoritaire. Par contre, le Conseil Fédéral et le Conseil National et derrière la population ont décidé autrement. Ils ont décidé qu'il faut procéder pas à pas au renoncement de l'énergie nucléaire et à son abandon progressif jusqu'à qu'il soit définitif à l'horizon 2034. Il considère donc qu'il a un mandat de la population qui est celui de se préparer à cette situation à venir. Il considère que c'est notre rôle de donner des signaux forts à la population. Cette motion s'intéresse au photovoltaïque mais pas seulement. Il revient au texte de sa motion. Il a compris que le premier point ne fait pas d'opposition mais c'est un point contraignant.

Pour le 2^{ème} point concernant le cadran solaire il nous informe que la Commune de Treytorrens dans le Canton de Vaud, qui a 126 habitants. Ils ont réalisé un cadran solaire que l'on peut voir sur internet. Il a discuté avec le Municipal en question de ce projet qui a confirmé que le projet a été réalisé au mois d'avril et la Municipalité a déjà reçu des demandes de mises à l'enquête de panneaux photovoltaïques vu le succès et ce rapport de cadastre vert peut être trouvé sur internet.

Concernant le 3^{ème} point de la motion, il ne parle pas de toucher les quartiers existants mais des quartiers en préparation et à venir.

Concernant le 4^{ème} point, il a cité le nom de Romande Energie mais ce pourrait être aussi un autre partenaire. Il pourrait encore discuter tous ces points mais cela a déjà été fait. Il pense que c'est notre devoir de citoyen et de politicien de prévoir et de réagir si on a décidé que l'énergie verte est durable doit être soutenue en premier lieu. Si nous avons décidé ceci, il faut se donner les moyens pour y parvenir.

M. Aitor Ibarrola souhaite reprendre le texte de la motion qui parle de panneaux solaires photovoltaïques. Il se rend compte que dans le cadre de cette motion on prévoit une seule sorte d'énergie. Il rappelle qu'il y a une étude conduite par la Municipalité dans le cadre Cité de l'énergie qui a une vision un peu plus large et qui fait l'inventaire de l'ensemble des mesures qui peuvent être prises pour améliorer l'efficacité énergétique. Il regrette que l'on ne parle pas des économies d'énergie pour lesquelles on ne fait pas suffisamment d'efforts d'encouragements. Il aimerait connaître de la part de la Municipalité ou nous en sommes par rapport au projet Cité de l'énergie. Pour terminer, il aimerait encourager M. Mossi à transformer sa motion en postulat qui laisserait un plus grand champ d'études à la Municipalité mais qui permettrait aussi d'entendre son message.

M. Franco Napoletano pense à la décision prise par le Conseil Fédéral de sortir du nucléaire. Pour remplacer le nucléaire, que faut-il ? Dans l'état actuel, il faut chercher d'autres énergies. Actuellement c'est le photovoltaïque, les panneaux thermiques. Il prend pour exemple l'immeuble dans lequel il habite et où il a été posé des panneaux solaires. Les locataires ont 4 mois gratuits d'eau chaude, cela fait des économies évidentes pour un investissement de frs. 50'000.- Il aimerait encourager tous ses collègues en disant qu'il faut économiser bien sûr mais tournons nous également vers toutes les énergies renouvelables que le ciel nous donne et c'est la raison pour laquelle il nous encourage à accepter la motion de M. Mossi.

M. Pierre Zwahlen aimerait dire que sur le fond il est indispensable que la Ville d'Ecublens mise sur les énergies solaires et renouvelables. Le PSIG soutient d'ailleurs les efforts de la Municipalité pour que notre commune soit certifiée bientôt Cité de l'énergie. Bien sûr, il faut répondre aux immenses défis que pose l'horizon 2034, la fin du nucléaire, mais aussi les défis du réchauffement du climat. Pour cela, il faut tout entreprendre pour isoler bien mieux nos bâtiments, pour réduire la consommation et améliorer l'efficacité énergétique. La géothermie, les pompes à chaleur, l'éolien, le solaire thermique, les granulés ou les copeaux ont certainement tous leur place dans le recours aux énergies renouvelables aussi à Ecublens. La motion se concentre trop unilatéralement sur les panneaux photovoltaïques comme dit aux points 2 et 3 de la motion. La forme du postulat devrait permettre à la Municipalité de mettre en œuvre une politique de l'énergie durable qui table à la fois sur le solaire et les renouvelables, sur les économies et l'efficacité des appareils et machines. Il espère que cette motion sera transformée dans le postulat qui convient.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale souhaite donner quelques éléments sur la situation du dossier Cité de l'énergie. Cet automne, la Municipalité va terminer son programme de politique énergétique, ce programme donne les intentions et la volonté d'avancer dans la Cité de l'énergie et ce programme a été appelé « la Ville d'Ecublens sur la voie de la société à 2000 Watts pour l'avenir de nos enfants ». Ce programme est un texte dans lequel figure des actions que la Commune souhaite faire d'ici 2020 mais surtout des actions que la Commune doit faire d'ici 2015 pour obtenir le label Cité de l'énergie puisque cet automne la Municipalité va déposer son dossier auprès d'une commission qui va statuer pour donner à la Municipalité le statut de partenaire en processus. Avec ce statut la Municipalité aura jusqu'en 2015 pour réaliser les actions mises dans le programme d'intentions. Ce programme d'intentions est également accompagné d'un plan d'actions, il s'agit des 87 mesures d'état des lieux pour pouvoir déterminer si nous obtenions déjà aujourd'hui les 50% pour être reconnu Cité de l'énergie. Aujourd'hui on va arriver à 38 à 40% mais dans le plan d'actions, la Municipalité a listé tous les points et un des points est « augmentation de la production de l'énergie renouvelable dans le domaine électrique » suivi d'indicateurs. Il faut que la commune montre l'exemple pour encourager ensuite les propriétaires de bâtiments que ce soit de villas ou d'immeubles pour faire de même sur notre territoire. Le dossier va être déposé cet automne et la Municipalité fera une communication municipale à ce sujet. D'autre part, il y aura la possibilité de consulter ce programme sur le site internet dès que la Municipalité aura déposé son dossier.

M. Frédéric Hubleur pense que la motion n'interdit pas à la Municipalité d'étudier d'autres énergies que le photovoltaïque, seul le point 2 est un peu restrictif. Par contre, il aimerait quelques informations sur le cadastre géothermique ou éolien.

M. Alberto Perez souhaite répondre à M. Hubleur. Concernant le cadastre géothermique il y a un organisme qui a pris note des forages qui ont été faits et qui a pris note et qui a essayé dans la mesure du possible d'évaluer les potentiels qui sont derrière. Ce cadastre existe sur la commune d'Ecublens et il y a plusieurs forages qui ont été faits dans la zone de l'EPFL et sous le Tir-Fédéral et notamment certains forages très spécifiques qui ont été faits pour l'installation de pompes à chaleur travaillant sur la géothermie. On peut trouver cela sur un site du Canton de Vaud mais il ne se souvient plus exactement de la référence.

M. Nicolas Morel aimerait connaître la procédure pour la transformation de cette motion en postulat.

M. le Président répond que l'article 74 du Règlement de notre Conseil communal dit au haut de la page 74 « Le Conseil ou l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en postulat jusqu'à la décision sur la prise en considération ».

M. Michele Mossi dit qu'il a bien compris que pour rendre le texte encore plus large il faut qu'il transforme sa motion en postulat et ceci aussi car il est convaincu que la Municipalité a compris la volonté de ce Conseil.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite informer que son office a discuté sur le cadastre solaire. Pour 2012, un montant de frs. 12'000.- a été mis au budget pour un cadastre solaire photovoltaïque et thermique. Il aimerait souligner que lors des demandes de permis d'habitation il y a régulièrement des demandes pour du photovoltaïque et du thermique et que les gens n'attendent pas forcément d'être contraints pour le faire.

M. Pierre Kaelin, Syndic se dit très content que M. Mossi ait accepté de transformer sa motion en postulat. La Municipalité ne s'est pas prononcée aujourd'hui au sujet de cette transformation. En son nom personnel il aimerait dire que la diversité des énergies est nécessaire. A Berne, de grandes décisions ont été prises pour sortir du nucléaire et il faudra passer par des réglementations. De dire que la Suisse ne construira plus de centrales nucléaires c'est bien, mais il ne faut pas oublier que la Suisse devra encore acheter du nucléaire à l'étranger. Il rappelle que pour Ecublens il y a le label « Cité de l'énergie » qui est en préparation et il y a un fonds pour le développement durable dans lequel la Commune met chaque année la somme de frs. 140'000.-. Il sert à inciter les propriétaires d'anciens bâtiments à mettre des panneaux thermiques. La Municipalité est attentive et fait des efforts dans ce sens. Il aimerait remercier le Conseil de ce soir pour ses excellents débats.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.
Au vote, **la transformation de la motion sous la forme d'un postulat est acceptée.**
Il y a 37 oui, 17 non et 7 abstentions.

POINT 9. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Perez aimerait rappeler les problèmes que rencontrent les étudiants pour se loger et il encourage vivement les personnes qui pourraient proposer une location à le faire. Lui-même vient de s'engager dans cette voie.

M. Alain Blanchoud nous informe que hier il y a reçu une lettre de TVT services qui l'informe qu'il va payer frs. 19.- de plus car TVT services a été vendu à UPC Cablecom. Il est très surpris que cette décision n'ait pas été annoncée et commentée par le Conseiller qui représente notre Conseil auprès de SIE-TVT.

M. Aitor Ibarrola souhaite intervenir dans le même sens. Son intervention dans son intégralité figure en annexe no 2 du présent PV.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous informe qu'une information écrite sera donnée pour la prochaine fois. Il pense qu'il y a probablement une erreur dans la communication reçue car les prestations ne devraient pas être diminuées. Il a bien pris note des questions posées.

M. Nicolas Morel nous informe qu'en qualité de délégué du Conseil il n'a pas été informé et il se demande de quelle manière TVT informe les délégués des Conseils communaux.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'en cas de décisions importantes les délégués sont informés surtout lors de l'Assemblée générale. Il rappelle que nous serons mieux informés par une note écrite pour le prochain Conseil.

Mme Sylvie Pittet-Blanchette souhaiterait savoir qui va remplacer M.Eric Levrat à la Présidence de la Commission Suisse-Etrangers, comment va se faire la communication et notamment quand seront informées les différentes Associations qui ont des dossiers en cours avec cette Commission.

Mme Anne-Claude Gilli-Studer répond que M. Eric Levrat a proposé **Mme Hélène Conti** pour le remplacer à la Présidence de cette Commission. Mme Conti est venue assister à une séance pour décider si elle acceptait ce poste. Elle a accepté et cette décision a été ratifiée par la Municipalité. Mme Conti entrera en fonction lors de la prochaine séance de la Commission et dès ce moment il y a aura une communication pour informer toutes les Associations et le Conseil communal.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 10. Communications municipales.

M. le Président propose de parcourir les Communications municipales et demande aux Conseillers qui auraient des questions de les poser au point en question.

Point 1.

M. Alain Blanchoud remercie pour cette réponse qui explique de quelles manières sont traités les cas sur notre Commune. Cela ne répond pas à sa question car il aurait aimé savoir quels sont les problèmes rencontrés sur ces 2 bâtiments. Il rappelle que malgré la manière dont sont traitées les interventions cela ne répond pas sur ce qui s'est passé dans son immeuble et qu'il a fallu à nouveau attendre 45 minutes pour que la police intervienne après l'annonce d'un délit. Il trouve tout cela un peu léger et depuis que la Commission de police est dirigée par une personne d'Ecublens il nous dit que nous n'avons plus le service que nous avions auparavant.

M. le Président poursuit avec les points 2, 3, 4, 5, 6 pour lesquels il n'y a pas d'interventions.

Point 7.

M. Alain Blanchoud se demande ce qu'il advient du personnel qui travaille au chalet les Alouettes. Comment les employés sont-ils occupés durant ces travaux ? Sont-ils mis à disposition ailleurs ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que le personnel est à disposition pour faire les nombreux travaux qui doivent être faits dans le chalet et il est nécessaire qu'il y ait une présence permanente dans ce chalet qui est ouvert avec du personnel qui travaille autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle nous informe que le personnel ne chôme pas durant toute cette période et que de toutes les façons il n'y a pas de possibilités selon la loi du travail de suspendre du personnel puisque c'est nous qui avons ordonné les travaux. Eventuellement, ce personnel pourrait être déplacé pour travailler dans nos Communes mais il faut savoir que ce sont des personnes qui vivent à Morgins et qui en permanence peuvent régler les problématiques sur place.

M. Alain Blanchoud remercie Mme Manzini pour sa réponse. Il pensait qu'il y avait dans ces personnes du personnel d'encadrement, ne serait-ce pas possible de faire travailler ces personnes sur Ecublens pendant quelques mois ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement il y a un animateur qui dès la fin du printemps dernier et venu faire des animations pour les classes en plaine et elle nous informe que bien évidemment l'animateur auxiliaire qui est engagé chaque année n'a pas été engagé dans cette période. Le personnel est réduit aux personnes de base mais il n'y a aucune personne de l'animation qui en général vienne en supplément qui est employé en ce moment.

M. le Président poursuit avec le point 8, pas de discussions demandées.

Point 9. M. Daniel Sage souhaite remercier la Municipalité pour avoir mis rapidement le Rapport de Gestion et les Comptes communaux sur le site de la Commune. De plus il apprécie que ceci soit ouvert au public et pas uniquement aux Conseillers communaux.

M. le Président poursuit avec le point 10, pas de discussions demandées.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que demain elle sera présente à l'exposition qui a été maintenue après le prix Wakker. Elle souligne que c'est une très jolie exposition avec des photos de nos Communes. Cette exposition se tient à Bussigny.

La discussion n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun pour sa participation et donne rendez-vous au prochain Conseil du jeudi 3 novembre à 20h.

Il est 22h45

Ecublens, le 26 octobre 2011

Le Président

Le Secrétaire

José Birbaum

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (2)